



Département du Rhône
Commune de **MONTROTTIER**

AFFICHÉ LE
15 AVR. 2022

**COMPTE-RENDU REUNION CCAS
DU JEUDI 07 AVRIL 2022 à 18h00**

Etaient présents : M. GOUGET (hors vote du Compte Administratif 2021), E. PANISSET, K. LEGRAIN (arrivée en cours de séance après le vote du budget primitif 2022), B. BOUCHET, M. SECOND, A. YAACOULI, C. DUNAUD-MARMOZ, L. LAURENT.

Membre absent ayant donné pouvoir : M. POLLET donne pouvoir à L. LAURENT.

Membre absent excusé : B. SECOND.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00

Les membres absents ont fait parvenir leur pouvoir.

Le compte-rendu de la réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L. LAURENT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande aux membres du CCAS de bien vouloir se prononcer sur l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

La proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité.

❖ **Approbation du Compte de Gestion 2021**

Les membres du CCAS approuvent à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur Municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

❖ **Vote du compte Administratif 2021**

Considérant que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de Fonctionnement :	4 986.58 €
Recettes de Fonctionnement :	2 798.26 €
Résultat propre à l'exercice 2021 :	- 2 188.32 €
Résultat cumulé au 31/12/2021:	8 306.24 €

Dépenses d'investissement :	465.72 €
Recettes d'investissement :	0 €
Résultat propre à l'exercice 2021 :	- 465.72 €
Résultat cumulé au 31/12/2021:	4 993.91 €

Monsieur le Président ayant quitté la séance, et ne prenant pas part au vote, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, siégeant sous la Présidence de Monsieur Michel SECOND, Administrateur du Centre Communal d'Action Sociale, procède au vote du Compte Administratif 2021, et à l'unanimité des suffrages exprimés soit 7 voix pour :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale,
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

❖ **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Monsieur le Président rappelle qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2021, en application de l'instruction budgétaire et comptable M14,

- Constate un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 de 8 306,24 €,
- Décide d'affecter ce résultat au compte R 002 pour 8 306.24 €.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ACCEPTÉ** l'affectation du résultat ci-dessus.

❖ **Vote du budget primitif 2022**

Sur présentation de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, prend connaissance des propositions relatives au Budget Primitif 2022.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés soit 8 voix pour :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale arrêté comme suit :

Fonctionnement	:	10 906,24 €
Investissement	:	4 993,91 €

❖ **Attribution des subventions aux associations 2022**

Le montant total des subventions accordées doit être inférieur ou égal aux crédits ouverts au compte 6574 du BP 2022 soit 2000 €. L'attribution effective sera étudiée lors d'une séance ultérieure.

❖ **REPAS DES ANCIENS 2022**

La date pressentie est le samedi 15 octobre 2022.

Lors de la prochaine réunion des décisions seront prises relatives au prix du menu et à l'animation.

Questions diverses

Il est rappelé que les personnes désirant donner du mobilier peuvent le faire directement sur le site Facebook Solidarité Montrottier ; l'espace de gratuité n'ayant pas à ce jour la possibilité de stocker ce genre de dons.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30

PROCHAINE REUNION LUNDI 20 JUIN 2022 A 19H00

Compte-rendu établi par L. LAURENT

Le Président du CCAS Michel GOUGET

